

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 6 avril 2021, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 12 avril 2021 à l'Espace Paul Eluard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN à partir de 16h15, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ à partir de 17h00, Béatrice QUILLOUX, Jean-Michel BALET, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Gérard ROBERT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN à partir de 16h15, Daniel DESCHAMPS à partir de 17h25, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS

Pouvoirs : Sandra VAUTRAIN à Jean-Michel BALET jusqu'à son arrivée (16h15), Dominique ALAINÉ à Gérard ROBERT jusqu'à son arrivée (17h00), Thierry MOUGEOT à Danielle MATHIOT, Aurore LAPLANCHE à Brigitte FOGLIA, Céline AUBLIN à Fabien DEBENATH jusqu'à son arrivée (16h15), Daniel DESCHAMPS à Francisca BARREIRA jusqu'à son arrivée (17h25), Magalie RAEVENS à Aurélio RIBEIRO, Michel PINEAU à Ahmed KELATI

Secrétaire de séance : Danielle MATHIOT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un conseil municipal consacré principalement au vote du budget 2021 et remercie d'ores et déjà la Directrice Générale des Services et le service finances pour la qualité des documents adressés à l'assemblée. A l'ordre du jour du Conseil est également prévue la délibération d'autorisation de signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain. Les conseillers communautaires voteront également cette délibération lors de leur conseil communautaire du mercredi 14 avril.

Crise sanitaire et centre de vaccination

Le conseil municipal a déjà été destinataire d'une note relative à l'organisation des services durant ce 3ème confinement.

Le centre de vaccination monte en charge avec l'ouverture annoncée aux personnes de plus de 55 ans. Les dotations de vaccins augmentent : 138 doses en Pfizer cette semaine à 282 doses Pfizer à compter du 26 avril. On approchera les 2 000 injections début mai. Les retours des personnes vaccinées sur l'organisation du centre sont excellents et Madame le Maire remercie celles et ceux qui participent à son fonctionnement tant sur le plan médical que sur le plan administratif et logistique.

Attractivité – numérique – économie - éducation

❖ Déploiement de la fibre

Comparable à l'installation du téléphone ou de l'électricité, le déploiement de la fibre optique constitue le plus grand chantier national d'infrastructures dont les objectifs sont de développer l'activité économique et d'améliorer la qualité de vie des habitants et des professionnels. Ainsi, cela facilite également le télétravail mis en exergue dans ce contexte de crise sanitaire. Assuré par le Conseil Départemental, ce déploiement représente 3 607 prises pour la commune réparties en 10 zones de distribution.

A ce stade :

- 1 secteur est achevé et ouvert à la commercialisation par les fournisseurs d'accès internet (455 prises recensées : Corbeton, Cités de Verdun),
- 2 autres secteurs sont achevés pour une ouverture prochaine à la commercialisation (655 prises : Beugnon, Route de Laignes, secteur de la gare)
- 3 autres secteurs seront achevés à l'été 2021 (1 039 prises : Saint Pierre, Perrières, Bordes, une partie du centre-ville) ;
- 4 secteurs seront achevés au cours du second semestre et fin 2021 (Faubourg et une partie du centre-ville).

Les travaux mentionnés comprennent les liens de transport qui relie le central principal aux armoires de distribution et, ce lien doit être terminé pour permettre une ouverture commerciale de la zone de distribution associée. Il est à noter que certaines zones ne sont pas ouvertes à la commercialisation à 100% en une seule fois en raison de problématiques dont l'origine peut être technique (casse des réseaux importante, par exemple), administrative (autorisations en attente : Architectes des Bâtiments de France, propriétaires de réseaux empruntés comme ENEDIS, propriétaires d'immeubles, etc.). En ce sens et afin de ne pas retarder les 1ères ouvertures commerciales, une zone peut être ouverte à partir de 50%. La complétude se faisant dans les mois suivants. Par ailleurs, il y a des délais de latence incompréhensibles entre achèvement de travaux et ouverture à la commercialisation.

Madame le Maire indique que si des conseillers ont connaissance de difficultés sur le raccordement de particuliers quand le secteur est en service, ne pas hésiter à communiquer l'information à Aurelio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint, qui fera le lien, comme il l'a déjà fait auparavant.

Madame le Maire précise que sur le site « thd.cotedor.fr », dans la rubrique éligibilité, en renseignant son adresse, il est possible de suivre l'avancement de l'installation.

❖ Inclusion numérique

L'espace du CCAS accueillera un espace numérique avec pour objectif d'accompagner les publics vers l'autonomie numérique, autour des besoins quotidiens. Un travail est mené par Maryse NADALIN et Valérie MONTAGNE, Ajointes, et les services concernés, sur l'agencement du lieu, son mobilier, le matériel informatique. Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Départemental et des fonds européens LEADER.

En termes de moyens humains, dans le cadre du Plan France Relance de l'État, la Ville avait candidaté avec ce dossier sur la plateforme de l'Etat recrutant, formant et finançant sur 2 ans 4 000 conseillers numériques. Nous avons appris la semaine passée qu'après délibération du Comité national de sélection s'appuyant sur l'avis de la préfecture, la Ville de Montbard est éligible à l'accueil de l'un de ces conseillers numériques. C'est une très bonne nouvelle pour ce projet, dont le nom n'est pas encore défini : « La capsule » peut-être et sera en lien avec un sujet passé, que les anciens élus connaissent, le legs des biens de Madame Denise MASSACRIER à la Ville.

❖ WIFI dans l'espace public

Pour rappel, fin 2019, la Ville avait été lauréate de l'appel à projet Wifi4UE pour le déploiement de points de wifi gratuit dans l'espace public avec un financement de 15 000 € TTC. Cet appel à projet européen avait reçu 11 000 candidatures et 1 700 avaient été retenues. Le projet a avancé avec notamment l'aide de l'informaticien de la Ville. La société prestataire retenue – ADWNETWORK - a défini avec nous les modalités d'installations et les nécessités techniques liées à la pose future des bornes WIFI. Il est envisagé une opérationnalité pour la fin mai 2021. Les bornes seront situées : à la Place de la Pépinière Royale, à la Gare, à la Halte fluviale, au Camping, au Belvédère, à la Médiathèque, au Centre social, au Musée, à Hôtel de Ville, à l'Espace Paul Eluard.

Commerces

Concernant les aides financières directes aux commerçants pour la modernisation de leur boutique. 12 dossiers ont déjà fait l'objet d'attribution dont 7 lors du comité de pilotage - le 25 mars dernier.

Les aides financières directes représentent à ce stade une somme de 63 504€ (de 2 500€ à 10 000€ selon les projets). Le montant total des travaux s'élève à 231 256€ et une partie de ces derniers est déjà réalisée à hauteur de 115 430€. Sont concernées par ces travaux les enseignes suivantes : VERSION TENDANCE, Auto-école LIBERTE, les salons de coiffure CHRYSALIS, CELPHI et COUP DE COEUR, la Maison de la Presse, la Librairie SOLEXIA, la future Epicerie LE BON PANIER, la nouvelle boutique de chaussures NEXT, les restaurants-cafés O'CAPPUCCINO, LE PETIT CHEZ SOI, ANATOLE ET ARTHEMISS.

Madame le Maire saisit l'occasion pour adresser ses pensées aux commerces fermés durant ce 3ème confinement et informe qu'une décision a été prise, pour la 2ème année consécutive : l'exonération des droits de terrasses et occupation du domaine public pour les chevalets publicitaires.

Travaux de la gare – desserte TGV

En raison de l'épidémie de Covid-19 en France, le Gouvernement a décrété la semaine dernière un durcissement des mesures sanitaires dont des restrictions sur les déplacements de longue distance. Par conséquent, de très nombreuses annulations de voyages pour les semaines à venir. SNCF Voyages adapte son offre en permanence : à partir de lundi 12 avril 2021 et jusqu'à la fin de cette phase de confinement (prévue début mai), le plan de transport TGV desservant la Région Bourgogne-Franche-Comté est adapté. Nous concernant : 2 allers et 3 retours Montbard-Paris.

Par ailleurs, les travaux de la gare ont nécessité l'intervention de Madame le Maire et de son 1^{er} Adjoint. En effet, l'entreprise VBT subit la dégradation de sa desserte ferroviaire en fret pour l'approvisionnement. Desserte cruciale pour le site industriel concernant la livraison de matières premières et, avec une dégradation qui était de nature à impacter leur activité économique.

A sa demande, Madame le Maire a rencontré le directeur de l'usine avec Aurelio RIBEIRO pour exposer la situation et la facture incombant à l'entreprise pour la mise en conformité de leurs rails. Cette problématique n'avait pas été évoquée en amont alors que la situation était prédictible puisque les premiers échanges sur ce gros projet remontent à 2016. Par ailleurs VBT connaît une activité en creux depuis plusieurs mois mais un rebond se fait sentir par de nouvelles prises de commande dans le domaine de l'industrie mécanique et automobile. Un signal positif pour le bassin d'emploi et le tissu économique industriel mais, signal regrettable si une issue favorable n'avait pas été trouvée avec la Région auprès de laquelle Madame le Maire a aussitôt pris attache. Elle remercie sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY et son 1^{er} vice-président, Monsieur Michel NEUGNOT pour leur réactivité. Le problème est solutionné tant sur le plan technique que financier.

Internat éducatif d'excellence

Lors du Conseil municipal du 12 mars dernier, Madame le Maire avait informé l'assemblée de la candidature du Département, qu'elle avait appuyée aux côtés de François SAUVADET - Président du Département, pour un internat d'excellence en Côte-d'Or. Dossier portant sur le collège Louis Pasteur de Montbard. Le Feu vert du Ministère de l'Éducation Nationale a été donné avec une candidature retenue parmi 54 lauréats nationaux (2 en Bourgogne-Franche-Comté : Montbard pour une création, Corbigny (58) pour une réhabilitation). Ce projet d'un internat de 24 places (12 filles et 12 garçons) sera donc prochainement engagé, avec une livraison prévue pour la rentrée scolaire 2024. Estimé à 1,25 M€ HT, ce projet bénéficiera du soutien financier de l'État et du Conseil Départemental à hauteur respective de 50% pour chacun des financeurs.

Cadre de vie - Patrimoine locatif des bailleurs sociaux

Madame le Maire indique avoir rencontré les directeurs d'ORVITIS et de CDC Habitat. La Ville travaille de concert avec ces deux organismes notamment au sujet de l'étude de programmation architecturale, urbaine et sociale des secteurs Saint- Pierre, Beugnon, Bordes et Perrières.

Dans un contexte de baisse du volume de demandes de logement dans le parc social, il convient de redéfinir le marché, d'introduire une mixité d'usage et de travailler sur des projets de déconstruction au profit d'autres espaces ou d'autres typologies d'habitat. En effet, le diagnostic du parc locatif met en évidence que les produits proposés ne sont plus en adéquation avec la demande. Les bailleurs sociaux ont l'opportunité de bénéficier d'aides spécifiques de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour des projets de déconstruction. Le Conseil d'Administration d'ORVITIS, à l'appui de son Plan Stratégique de Patrimoine, a délibéré sur la déconstruction de 36 logements - situés aux n°72 et n°76 rue du Beugnon à Montbard. Le conseil de Concertation Locative a émis un avis favorable.

Le projet est en cours de présentation pour l'information des locataires. Ils sont au nombre de 7 au n°72 pour 16 logements et 18 au n°76 pour 20 logements. Au moment venu – dans plusieurs mois - des propositions de relogements seront faites. Cela n'engagera aucun coût supplémentaire pour le locataire puisqu'il est prévu que tout soit pris en charge (déménagement, résiliation d'abonnements/nouvelles souscriptions,...). Parallèlement, ORVITIS améliore son parc locatif. Les projets prévus sont :

- Projet d'éco-rénovation aux Bordes, comme cela a été fait également à la Fauverge, avec le concours financier de la Ville
- Remplacement de la chaudière fuel en chaudière gaz prévu en 2022 – au n°68 rue du Beugnon
- Réfection du chauffage pour les immeubles - quartier Voltaire - à hauteur de 600 000€

Concernant CDC Habitat, il s'agira du n°1 rue Jean Moulin ; plus aucun locataire présent suite à l'incendie d'il y a quelques mois. Cet immeuble ne peut faire l'objet d'aucune nouvelle construction puisqu'il est situé en zone inondable du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

A ce stade, il s'agit d'une information portée à connaissance qui donnera lieu à une délibération pour avis lors d'un prochain conseil municipal dans le cadre du processus administratif réglementaire.

Madame le Maire souligne que l'objectif à garder à l'esprit est la reconfiguration globale de l'offre habitat qui s'inscrira dans les objectifs du plan Petites Villes de Demain.

Travaux

❖ Tennis couvert

Réfection de la couverture et de la charpente, club house inclus. Il est également prévu le remplacement des éclairages.

Planning prévisionnel : publication de la consultation des entreprises avant fin avril 2021 pour un démarrage début septembre au plus tard. La durée des travaux est estimée à 2 mois avec le souhait que les travaux soient réceptionnés vers la mi-novembre 2021

❖ Rues du centre-ville

La DRAC a émis une intention de prescription immédiate d'archéologie préventive. L'analyse d'impact sur le chantier est en cours et notamment la date de démarrage de la phase 1 – rues Edme Piot et Liberté. Le marquage de circulation place Gambetta est en cours.

❖ Travaux écoles Joliot – Cousteau

Achèvement des travaux prévu pour fin avril 2021.

❖ Pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie

Les zones de réception pour les jeux du square de Jocko sont réalisées et la pose des jeux est prévue cette semaine ; suivront en mai, les travaux sur le verger stationnable. Il faudra attendre fin novembre 2021 pour l'achèvement complet du chantier et la réouverture au public dans les conditions de sécurité optimales.

Le parc Buffon accueille aussi l'exposition de l'observatoire vertical mené avec le designer Raphael CAMPAGNARI des ateliers Made in Auxois, alliant les structures métalliques et la botanique dans l'esprit expérimental de Buffon. Nous travaillons également avec le sculpteur Robert SCHAD, que Madame le Maire rencontre à nouveau cette semaine, afin d'intégrer le parc Buffon à un projet soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Projet de création d'un parcours sur plusieurs départements de ses sculptures monumentales d'art contemporain, à compter de l'automne 2021 et jusque 2023, permettant d'insérer le parc Buffon dans le réseau des lieux prestigieux de la Grande Région.

❖ Centre Aquatique Amphitrite

Travaux en cours sur le bassin ludique n°1, quasi fini. Ceux pour le n°2 démarrent prochainement. Il s'est révélé nécessaire de refaire deux goulottes sur le bassin sportif, les crédits sont ajoutés au budget investissement 2021. Cela permet d'optimiser la durabilité du bassin avant d'autres travaux toujours inéluctables sur un tel équipement.

Institutionnel

❖ Chambre Régionale des Comptes

Lors du Conseil municipal de mars 2021, Madame le Maire a informé l'assemblée de l'ouverture d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes. Ce dernier a été notifié en décembre 2020 puis modifié en février 2021. Elle informe également de l'ouverture d'un deuxième contrôle, mené distinctement mais en parallèle, et portant cette fois sur la commune et l'intercommunalité. Il ne s'agit pas d'un contrôle organique classique mais d'un contrôle dans le cadre d'une enquête nationale sur les intercommunalités (la pertinence de leur périmètre, leur gouvernance, leur intégration). Cela donne donc lieu à deux procédures et deux rapports distincts et une somme de travail

supplémentaire très importante pour la Directrice Générale des Services, étroitement accompagnée par Madame le Maire et Aurélio RIBEIRO, 1^{er} adjoint.

❖ Elections régionales et départementales

Les élections départementales et régionales, prévues initialement au mois de mars 2021 ont été reportées au mois de juin 2021, les 13 et 20 juin. A ce stade, le Gouvernement a transmis au Parlement son rapport fondé sur l'analyse du conseil scientifique et le Premier ministre a engagé une large consultation des forces politiques et associatives. Pour la plupart, elles se sont prononcées en faveur du maintien des élections en juin prochain. Toutefois, un protocole sanitaire important est recommandé, tant par le conseil scientifique que par l'Association des Maires de France (AMF). Le préfet de Côte-d'Or a également consulté les maires du département en vue du débat parlementaire qui se tiendra le mardi 13 et le mercredi 14 avril. La position de Madame le Maire suit celle de l'AMF. Réponse attendue donc rapidement sur la tenue ou le report de ces élections.

Inscription d'une nouvelle délibération à l'ordre du jour

Une délibération relative à la baisse du prix de vente de la maison 4 rue Georges LOYE est proposée à l'inscription de l'ordre du jour. Cette dernière annulerait et remplacerait celle prise en décembre 2020.

L'inscription est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2021.17 – Budget Principal et Budgets Annexes : Vote des comptes de gestion 2020

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2020 ;

Considérant que les écritures des comptes de gestion concordent avec celles des comptes administratifs ;

Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **vote** les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2020

2021.18 - Budget Principal : Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS) et 24 voix Pour

- **vote** le compte administratif 2020 du Budget Principal de la Commune, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2020, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget Principal de la Commune pour l'année 2020 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2019		7 264 723,22	3 386 354,51			3 878 368,71
Résultats reportés		4 564 723,22	3 386 354,51	8 729,54		1 178 368,71
Opérations de l'exercice 2020	9 422 613,30	11 472 882,49	4 593 512,72	5 786 615,72		3 243 372,19
Résultat de l'exercice 2020		2 050 269,19		1 193 103,00		3 243 372,19
Totaux		6 614 992,41	3 386 354,51	1 201 832,54		4 430 470,44
Résultats de clôture 2020		6 614 992,41	2 184 521,97			4 430 470,44

2021.19 – Budget annexe Eau et assainissement : Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS) et 24 voix Pour

- **vote** le compte administratif 2020 du Budget annexe Eau et Assainissement, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2020, conformément aux états annexés à la délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Eau et Assainissement pour l'année 2020 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2019		299 606,81		242 232,23		541 839,04
Résultats reportés		299 206,81		242 232,23		541 439,04
Opérations de l'exercice 2020	1 031 311,75	1 184 161,66	473 633,06	369 057,48		48 274,33
Résultat de l'exercice 2020		152 849,91	- 104 575,58			48 274,33
Totaux		452 056,72	- 104 575,58	242 232,23		589 713,37
Résultats de clôture 2020		452 056,72		137 656,65		589 713,37

2021.20 – Budget annexe Lotissements : Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS) et 24 voix Pour

- **vote** le compte administratif 2020 du Budget annexe Lotissements, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2020, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Lotissements pour l'année 2020 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2019			262 287,63		262 287,63	
Résultats reportés			262 287,63		262 287,63	
Opérations de l'exercice 2020	1 225,00	75 449,43				74 224,43
Résultat de l'exercice 2020		74 224,43				74 224,43
Totaux		74 224,43	262 287,63		188 063,20	
Résultats de clôture 2020		74 224,43	262 287,63		188 063,20	

2021.21 – Budget Principal : affectation des résultats / Compte administratif 2020

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Commune ;

Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI et Jordane GALLOIS s'étant abstenus

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **affecte** les résultats de clôture du Budget Principal pour l'exercice budgétaire 2020, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
PRINCIPAL	Excédent de fonctionnement	2 000 000,00 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	6 614 992,41 €	4 614 992,41 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement		
	2 184 521,97 €	2 184 521,97 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement)

2021.22 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités.

Considérant que cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

Considérant que pour l'année 2021, les 3 taxes perçues par la commune sont impactées comme suit :

1/ La taxe d'habitation (TH)

- La taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) : le produit sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces collectivités n'ont plus à voter le taux de la THRP, y compris pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore. Le taux voté pour 2019 s'applique automatiquement.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : continuera à être perçue par les communes et les EPCI. Le taux appliqué sera égal au taux figé 2019. Aucune délibération n'est requise.

2/ La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

- la part départementale de TFPB est dorénavant transférée aux communes. Les conseils départementaux ne perçoivent plus le produit de la TFPB et n'ont plus à délibérer en ce qui concerne la fixation du taux. En 2021, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 (23.73% pour Montbard) et du taux départemental 2020 (21%).

Les EPCI continuent de voter le taux de TFPB dans les conditions habituelles.

3/ La taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) :

Les communes et les EPCI votent le taux de TFPNB dans les conditions habituelles.

Considérant :

- les dispositions réglementaires exposées ci-avant
- la volonté de la municipalité de maintenir inchangés les taux de fiscalité locale en 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS) et 25 voix Pour

- **décide** de ne pas modifier les taux de taxe sur le foncier bâti (TFPB) et de taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) ce qui correspond à :

Libellé	Taux année 2020	Taux année 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	taux communal – 23.73 % taux départemental – 21 %	23.73 % + 21% = 44.73%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	80,87 %	80.87 %

2021.23 - Budget Principal : Vote du Budget primitif 2021

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS) et 25 voix Pour

- **vote** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	2 622 196.99€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 150 000.00€
014 – Atténuations de produits	400 000.00€
023 – Virement à la section d'investissement	1 386 221.19€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	515 000.00€
65 – Autres charges de gestion courante	982 901.32€
66 – Charges financières	347 795.00€
67 – Charges exceptionnelles	13 500.00€
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000.00€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 418 614.50€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 614 992.41€
013 – Atténuations de charges	18 500.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 200.00€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	684 162.00€
73 – Impôts et taxes	7 843 774.00€
74 – Dotations, subventions et participations	2 499 036.00€
75 – Autres produits de gestion courante	324 990.00€
77 – Produits exceptionnels	12 000.00€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 066 654.41€

- **vote** le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 184 521.97€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 200.00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 770 000.00€
20 – Immobilisations incorporelles	80 788.20€
204 – Subventions d'équipement versées	293 922.71€
21 – Immobilisations corporelles	4 734 592.06€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 133 024.94€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 386 211.19€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	515 000.00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 738 000.00€
13 – Subventions d'investissement	3 184 303.75€
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 302 500.00€
27 – Autres immobilisations financières	7 000.00€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 133 024.94€

2021.24 - Budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2021

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS) et 25 voix Pour

- **vote** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	411 960.00€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	212 510.00€
014 – Atténuations de produits	135 000.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000.00€
65 – Autres charges de gestion courante	29 000.00€
66 – Charges financières	36 083.39€
67 – Charges exceptionnelles	20 000.00€
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	12 000.00€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 256 553.39€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	452 056.72€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 500.00€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 060 000.00€
74 – Dotations, subventions et participations	75 900.00€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 634 456.72€

- **vote** le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 500.00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	180 000.00€
20 – Immobilisations incorporelles	44 835.00€
21 – Immobilisations corporelles	609 348.36€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	880 683.36€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	137 656.65€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000.00€
13 – Subventions d'investissement	93 026.71€
16 – Emprunts et dettes assimilées	250 000.00€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	880 683.36€

2021.25 - Budget annexe LOTISSEMENTS : Vote du Budget primitif 2021

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Jordane GALLOIS) et 25 voix Pour

- **vote** le budget primitif 2021 du Budget annexe Lotissements, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	1 975.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 487.63€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	267 462.63€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	74 244.43€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 200.00€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	190 018.20€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	267 462.63€

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	262 287.63€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 200.00€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	265 487.63€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 487.63€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	265 487.63€

2021.26 – Budget Annexe Eau et Assainissement 2021 : Admissions en non-valeur

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Considérant que le Trésorier Principal de Montbard informe la Commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

Considérant qu'une première liste concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes et que cette admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Considérant qu'une deuxième liste concerne les créances éteintes suite à une procédure de surendettement (l'effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire).

Considérant que la créance éteinte s'impose à la Ville et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **statue** sur l'admission de ces deux listes de créances

Admissions en non-valeur :

Créances éteintes :

Année	Montant
2020	3 099.07€
2019	1 650.00€
2016	29.62€
Total	4 778.69€

Année	Montant
De 2015 à 2020	1 061.60€
Total	1 061.60€

2021.27 - Attribution de subventions aux associations à caractère social et économique pour 2021

Rapporteur : Maryse NADALIN

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 10 décembre 2020, qui procède à une avance sur la subvention 2021 afin d'apporter son soutien aux associations locales avant le vote du budget 2021 au regard du contexte de crise sanitaire.

Considérant que cette dernière correspond à 30% de la subvention allouée au titre de l'année 2020, et qu'elle a été versée en début d'année 2021.

Considérant le maintien de l'enveloppe globale de 160 000€ prévue en 2020 pour les subventions aux associations
Considérant que cette enveloppe est inscrite au budget 2021.

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2021 en plusieurs phases :

1. Attribuer la subvention 2021 aux associations à caractère social qui sont restées actives durant toute la période de la crise sanitaire depuis mars 2020 ainsi qu'au Comité de la foire pour lui permettre de préparer l'édition 2021.
2. Attribution du reste de l'enveloppe budgétaire prévue, en cours d'année, après une analyse des besoins des associations locales, pour favoriser une répartition financière optimale adaptée à la situation de crise sanitaire et préserver le tissu associatif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise** le versement du solde de la subvention 2021 aux associations suivantes :

Association	Subvention attribuée en 2020	Avance sur subvention 2021 (30%)	Solde de subvention 2021 (70%)	Commentaires
Alcool Assistance Côte d'Or	150 €	45 €	105 €	
Comité de la Foire	15 000€	4 500€	10 500€	
Croix Rouge Française	1 500 €	450 €	1 050 €	
Donneurs de Sang (Amicale)	450 €	135 €	315 €	
Gites Sociaux Marchés de Bourgogne	2 500 €	750 €	1 750 €	
MJC André Malraux	41 000 €	12 300 €	28 700 €	
Restaurants du Cœur (les)	1 500 €	450 €	1 050 €	Bons d'achat
Secours Catholique	1 500 €	450 €	1 050 €	

2021.28 - Projet d'aménagement de la forêt communale de Montbard : ajout de parcelles sous le régime forestier

Rapporteur : Martial VINCENT

Considérant que le projet d'aménagement de la forêt communale de Montbard s'est achevé fin décembre 2020.

Considérant que l'Office National des Forêts (ONF) propose d'ajouter un certain nombre de parcelles supplémentaires dans le nouveau projet qui s'étendra sur la période 2021-2035.

Considérant qu'il est nécessaire que les parcelles listées ci-après passent sous le régime forestier de l'ONF.

Référence cadastrale	Lieu-dit	Surface bénéficiant du régime forestier	Surface totale
21425-AR-15	DERRIERE LA PRAIRIE	2Ha 61a 37ca	2Ha 61a 37ca
21425-AZ-11	AU GUE SAINT JEAN	0Ha 49a 05ca	0Ha 49a 05ca
21425-AZ-157	AU GUE SAINT JEAN	1Ha 38a 92ca	1Ha 38a 92ca
21425-AZ-158	AU GUE SAINT JEAN	0Ha 54a 40ca	0Ha 54a 40ca
21425-AZ-159	AU GUE SAINT JEAN	0Ha 02a 40ca	0Ha 02a 40ca
21425-BD-1	EN RECRUE	0Ha 37a 20ca	0Ha 37a 20ca
21425-BD-5	EN RECRUE	1Ha 21a 13ca	1Ha 21a 13ca
21425-BD-6	EN RECRUE	0Ha 46a 13ca	0Ha 46a 13ca
21425-F-1105	LA PLAINE	2Ha 14a 00ca	2Ha 14a 00ca
21425-F-1109	AU GUE SAINT JEAN	0Ha 12a 79ca	0Ha 12a 79ca
21425-F-1110	AU GUE SAINT JEAN	1Ha 19a 75ca	1Ha 19a 75ca
21425-F-714	EN CRAS	0Ha 04a 00ca	0Ha 04a 00ca
21425-F-715	EN CRAS	0Ha 12a 36ca	0Ha 12a 36ca
21425-F-716	EN CRAS	0Ha 08a 65ca	0Ha 08a 65ca
21425-F-718	EN CRAS	0Ha 07a 45ca	0Ha 07a 45ca
21425-F-750	AU GUE SAINT JEAN	0Ha 01a 05ca	0Ha 01a 05ca
21425-ZB-50	CREUX DE LA Foudre	2Ha 27a 10ca	2Ha 27a 10ca
21425-ZL-8	LE BAS DES CARRIERES	3Ha 77a 73ca	3Ha 77a 73ca
21425-ZN-18 partie	EN CRAS	5Ha 44a 51ca	6Ha 58a 25ca
21425-ZN-4 partie	AU DESSUS DE CRAS	2Ha 20a 87ca	12Ha 54a 91ca
21425-ZN-6	AU DESSUS DE CRAS	1Ha 42a 58ca	1Ha 42a 58ca
21425-ZO-9 partie	LA PLAINE	2Ha 12a 98ca	9Ha 96a 46ca
Total général		28Ha 17a 22ca	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise** le passage au régime forestier des parcelles telles que présentés dans le tableau ci-dessus.

2021.29 - Création de la Signalisation d'Information Locale (SIL) : dénomination des espaces de stationnement sur la commune

Rapporteur : Marc GALZENATI

Considérant que la Signalisation d'Information Locale (SIL) a pour but de guider l'utilisateur de la route vers un service ou un équipement d'intérêt local utile à son déplacement (activités, services, équipements) et qui est situé à proximité.

Considérant que la mise en place de cette SIL fait partie des actions inscrites dans le programme FISAC.

Considérant que la Ville de Montbard souhaite faciliter le repérage des espaces de stationnement, existants et à venir, ne portant aucune dénomination à ce jour.

Considérant le plan joint en annexe de la présente délibération, distinguant les parkings « nommés » et « à dénommer ».

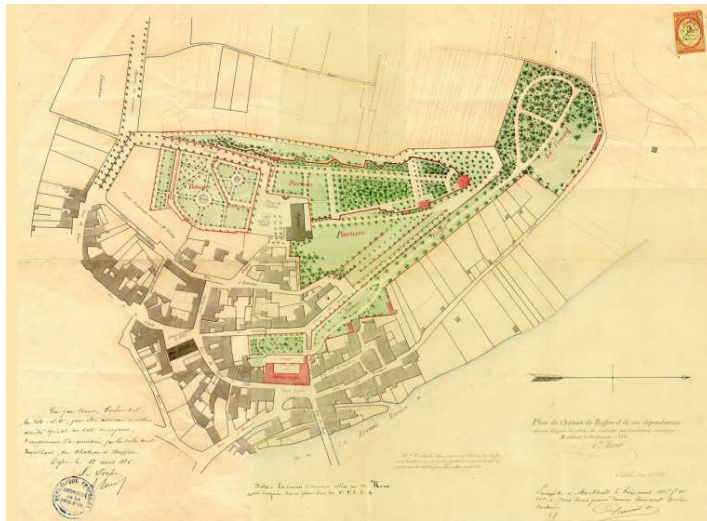
Il est proposé au Conseil municipal de dénommer les espaces de stationnement comme suit :

- **Parking de l'ARQUEBUSE** (parking attenant à l'EHPAD)

Attenant à la Maison de l'Arquebuse (17^{ème} siècle, inscription Monuments Historiques par arrêté du 7/11/1991). Le site a été acquis et aménagé au milieu du XVIII^e siècle par la Compagnie de tir de Montbard comme terrain d'exercices. Les membres de ces compagnies fondées en 1427 sur l'ordre de Philippe LE BON, portaient le titre de chevaliers et avaient pour vocation la défense de la cité. L'Arquebuse de Montbard était d'après NADAULT (1701-1779), oncle de BUFFON, «sans contredit le plus beau jeu de la province, soit par ses dehors, soit par ses bâtiments». Entièrement close de murs, elle comportait une maison de maître, précédée d'un grand porche ouvert soutenu par deux pilastres formant trois portiques et un petit pavillon servant à tirer en cible. Le jardin à la française était divisé en trois allées plantées d'arbres, quatre pelouses et un potager.

- **Parking du PARC BUFFON** (le parking verger)

Le site concerné est celui de la première terrasse orientale du Parc Buffon, bordée à l'Est par des jardins et vergers privés. Il permet l'accès au bois du Couard, situé au Nord du Parc Buffon. Historiquement, cette terrasse était plantée d'arbres, comme le montrent les plans du XIX^e siècle. Le plan de 1770 indique un tapis de gazon bordé d'arbres en ligne à l'Est, et celui de 1884 (alors que le parc est devenu public) indique une allée centrale bordée d'arbres de verger des deux côtés. Le cadastre napoléonien de 1831 mentionne quant à lui un verger.



- **Parking de L'ORANGERIE** à l'arrière de l'Hôtel Buffon, contigu au pôle récréatif et pédagogique de l'Orangerie

Ce parking est situé sur une esplanade reliée à l'emplacement des anciennes Orangeries du domaine de Buffon, dont l'existence est attestée depuis 1742. A partir de 1780, Buffon fait édifier une nouvelle orangerie dédiée à ses collections botaniques. Ces deux orangeries, citées dès 1787 figurent sur le cadastre napoléonien en 1831. Elles étaient vitrées et chauffées en hiver par des poêles. Le nombre de caisses et de pots que contenaient ces serres à la fin du XVIII^e siècle est assez conséquent. Au moins 79 caisses pour arbrisseaux et arbustes, ainsi que nombre de grands pots et plus de 150 vases en terre cuite ou faïence.



- **Parking de CORCELOTTE** (parking éponyme de l'allée parallèle en entrée de ville depuis Crépond et la route de Semur-en-Auxois)

Dénomination en lien avec l'allée éponyme du toponyme présent sur le cadastre napoléonien.

- **Parking GEORGES BRASSENS** (parking situé Place du 8 mai).

Dénomination liée à celle du passage éponyme : Georges BRASSENS (1921-1981) – célèbre auteur, compositeur, interprète – grand prix de poésie de l'Académie Française en 1967. Le centenaire de sa naissance est célébré en 2021.

- **Parking du CANAL DE BOURGOGNE** (futur parking en lieu et place du silo).

Long de 242kms, le canal de Bourgogne est un chef d'œuvre du génie civil. Ses travaux commencent en 1775 et, il est ouvert à la circulation dans son intégralité en 1883. Entre 1872 et 1882, il passe au gabarit Freycinet (allongement des sas d'écluse) et connaît son plein essor dans sa vocation industrielle. De nos jours, il constitue une voie touristique fluviale longée par la véloroute.

- **Parking d'ABRANTES** (parking de la cour du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre).

« ABRANTES » est une ville du Portugal située dans le district de Santarém. JUNOT (1771-1813) s'en empara en 1807 et reçut en récompense, par Napoléon, le 1^{er} titre de duc d'Abrantès.

- **Parking MADAME DE SÉVIGNÉ** (en prévision du parking en face de celui de l'Arquebuse (parcelle Ferme Lajolie).

Marie de RABUTIN-CHANTAL (1626-1696), connue sous le nom de Madame DE SEVIGNÉ est une femme illustre. Epistolière française, elle est rendue célèbre par la correspondance entretenue avec sa fille et son cousin Roger de BUSSY-RABUTIN Elle séjourna fréquemment dans l'Auxois aux châteaux d'Epoisses, de Bourbilly et de Bussy-Rabutin.

- **Parking ÉMILIE DU CHATELET** (parkings situés devant la MJC A.MALRAUX et devant le lycée).

Femme illustre, née à Paris (1706-1749), mathématicienne, traductrice de Newton, elle est la première femme authentiquement savante de l'époque moderne. Son « cours méthodique », *Institutions de physique*, débute par des notions les plus simples pour aboutir aux connaissances les plus complexes de la science de son temps.

- **Parking de l'EUROPE** (parking situé devant le Centre Aquatique Amphitrite et à l'entrée du camping).

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire des débuts de la construction européenne (traité de Paris de 1951 instituant la C.E.C.A), c'est la dénomination accueillante pour les touristes européens fréquentant le camping. Personnage mythologique en écho à la nymphe Amphitrite - éponyme du centre aquatique, EUROPE incarne le mythe supranational du continent européen.

- **Parking des PERRIERES** (parking situé devant le gymnase Jo Garret).

Nom éponyme du quartier, ce toponyme est évocateur d'anciennes carrières.

Michel PINEAU, Sylvie GOYARD et Ahmed KELATI s'étant abstenus,

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **nomme** les espaces de stationnement, existants ou à venir, tels que présentés ci-dessus
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2021.30 – Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu:

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique,

Considérant :

- la vacance du poste d'agent d'état-civil depuis le 19 mars 2021,
- l'obligation de pourvoir à cette vacance de poste au vu des besoins du service et des compétences requises,
- que le recrutement a abouti,
- que la candidate retenue est titulaire de la Fonction Publique Territoriale au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe et qu'elle sera recrutée par voie de mutation,
- que la Collectivité ne comptabilise aucun poste vacant d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe parmi ses effectifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,:

- **créé** - à compter du 1^{er} mai 2021 - un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

2021.31 - Programme « Petites villes de demain » : Convention d'adhésion

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur dynamisme par leur centralité.

Considérant que ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires, et qu'il a pour ambition de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Considérant que le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs contribuant aux objectifs de développement durable.

Considérant qu'il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Considérant que la nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Considérant que les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme, le 6 novembre 2020, et leur motivation par une lettre d'intention (annexe 1).

Considérant que la Ville de Montbard a été labellisée au titre du programme « Petites villes de demain » à la date du 11 décembre 2020 par courrier de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (annexe 2).

Considérant que la convention d'adhésion « Petites villes de demain » a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités et de l'Etat dans le programme « Petites villes de demain ».

Considérant que dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la Convention, les Collectivités s'engagent à formaliser un projet de territoire par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Considérant que le programme « Petites villes de demain » a par ailleurs vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et, à la spécificité locale de s'articuler dans la logique de continuité de l'AMI national et expérimental de revitalisation des centres-bourgs dont Montbard et son EPCI ont été lauréats en 2014 (54 lauréats à l'échelle nationale).

Considérant que des études pré-opérationnelles (étude d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) et étude de stratégie de développement territorial) ont été conduites et ont abouti à la signature d'une convention de revitalisation en juin 2016 pour une durée de 6 ans. Le projet est intitulé « Montbard, pôle de territoire, 2016-2022 ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **valide** la convention d'adhésion « Petites villes de demain », ci-annexée

- **autorise** Madame le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à son application.

2021.32 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur : Madame le Maire

2021		
26	26/02/2021	Soutien au maintien à domicile des personnes en situation de handicap - versement de l'aide forfaitaire de 500€
27	01/03/2021	Modification n°1 au marché de travaux "aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie: lot 3 - espaces verts " - marché 2020/02/03 (augmentation du devis initial de 22.31% soit 9 570.24€ HT)
28	02/03/2021	Bail de location - Studio n°1, 2 rue Edme Piot
29	04/03/2021	Modification n°2 au marché de travaux « Extension et mise en conformité du groupe scolaire Joliot Curie : lot 9 – carrelage-faïence »: marché 2020/01/09 (augmentation du devis initial de 3.61% soit 656€ HT)
30	11/03/2021	Remboursement sinistre - Vol de tablettes Centre de Loisirs – 380.40€
31	22/03/2021	Bail de location - Maison 34 bis rue de Dijon

Le Conseil Municipal donne acte de la communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées.

2021.33 Vente de la maison située 4 rue Georges LOYE – annule et remplace la délibération 2020.100 du 10 décembre 2020

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant l'acquisition d'une villa située rue Georges LOYE dans les années 1960 par la Ville de Montbard dans le but de loger le capitaine de Gendarmerie puis le déménagement de la caserne de gendarmerie ;

Considérant la location de cette demeure par la société PIL aujourd'hui liquidée et la résiliation du contrat de bail depuis fin 2019 ;

Considérant la vacance de la maison située 4 rue Georges LOYE (parcelle AN 287 de 608 m²) d'une surface habitable de 164 m² avec un jardin et un terrain entièrement clos ;

Considérant l'avis de France Domaine en date du 10 mars 2020 fixant le prix de cette demeure à 205 000€ ;

Considérant la délibération 2020.74 du conseil municipal de Montbard mettant en vente la maison au prix de 225 000€ ;

Considérant la proposition de Monsieur Denis PRIEUR pour l'acquisition au prix de 215 000€ et la délibération n° 2020.100 du Conseil municipal en date du 10 décembre 2020, autorisant la vente au prix de 215 000€ ;

Considérant que le diagnostic des installations d'évacuation des eaux usées et pluviales avant-vente a révélé la présence, sous le bâtiment, d'un dalot qui recueille les eaux pluviales de la maison mais également d'autres maisons du secteur ; dans l'incapacité technique d'identifier précisément les maisons qui y rejettent leurs eaux pluviales, la réalisation d'une servitude de droit privé est impossible.

Considérant l'acceptation par Monsieur Denis PRIEUR de cette contrainte d'ordre technique, sous réserve d'une baisse du prix de vente convenu initialement ;

Michel PINEAU, Sylvie GOYARD et Ahmed KELATI s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **vend** la maison située 4 rue Georges LOYE à Montbard à la SCI la Ganaderia représentée par Monsieur Denis PRIEUR Psychiatre Psychothérapeute domicilié 2 Bis Rue Georges LOYE à Montbard au prix de 210 000€
- **décide** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **mandate** le Maire pour exécuter la présente délibération.

Séance levée à 18h30